



## INFORMATION SUR LES STAGES EN SITUATIONS DE L'ÉLÈVE MONITEUR FEDERAL

A l'issue de l'UF pédagogique du monitorat, vous devriez accéder au statut d'élève moniteur fédéral qui vous permettra d'encadrer, sous convention de stage en situation, des élèves dont le niveau peut concerner tous les étages des cycles 1 et 2 de la fiche de progression FFVL. Mais cet encadrement, même s'il peut s'envisager avec le concours de professionnels de l'activité, **ne pourra en aucun cas être délivré auprès de stagiaires clients d'un OBL. Le public auquel vous vous adresserez sera exclusivement composé de licenciés de clubs, que vous aurez informés du contexte associatif et bénévole dans lequel vous intervenez.** La participation financière dont ils s'acquitteront le cas échéant servira à payer les frais logistiques et/ou de prestation du ou des professionnel(s) sollicité(s) en tant que conseiller(s) de stage et co-encadrant(s). La convention de stage sera visée par le président de votre club et le ou les moniteurs conseillers de stage, avant toute intervention sur le terrain.

Vos premiers pas d'élève moniteur encadrant de stage, hormis en situation de travail au sol, se feront obligatoirement en présence de 2 moniteurs diplômés afin de vous proposer des situations de doublette permettant de vous rendre progressivement autonome sur poste.

Les contextes qui s'offrent à vous pour les stages en situation sont donc les suivants :

- **En club-école** : contexte simple. Public d'élèves géré par la structure, équipe pédagogique bénévole à laquelle vous vous greffez.
- **En club** : vous êtes organisateur. Public d'élèves constitué de licenciés d'un ou plusieurs clubs, que vous aurez informé de la démarche et contexte d'encadrement. Equipe pédagogique constituée de vous + moniteurs bénévoles ou professionnels en tant que conseiller de stage.

Quel que soit le contexte, vous pouvez solliciter un OBL pour les outils et moyens dont il dispose (moniteur pro, logistique, ..) afin de mener à bien votre stage, mais pour lesquels vous devrez financièrement anticiper.

Dans tous les cas, la convention de stage devra être visée par chaque signataire, dont la commission formation, avant le début du stage.

**Les éléments ci-dessous doivent être pris en compte pour la mise en place des stages en situation. Ils seront précisés et approfondis lors de l'UC pédagogique du monitorat. Vous pouvez bien sûr les évoquer dans votre projet associatif, afin d'orienter au mieux les encadrants sur vos idées et questionnements :**

- contexte général du club (public qui le compose, formes de pratique privilégiées, sites)
- public visé pour constituer vos groupes de stages en situation
- mode de communication envisagé auprès de ce public
- structures au sein desquelles vos stages en situation se dérouleront
- moniteurs potentiellement sollicités en tant que conseillers de stage
- sources de financement envisagées pour les frais de stages

Les commission formation parapente et delta

